



# Assemblée générale

Distr. générale  
15 août 2017  
Français  
Original : anglais

---

**Soixante-douzième session**

Point 53 de l'ordre du jour provisoire\*

**Office de secours et de travaux des Nations Unies  
pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient**

## **Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine**

### **Note du Secrétaire général**

Le soixante et onzième rapport de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine, qui couvre la période du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2017, a été transmis par le Président de la Commission pour être communiqué aux États Membres de l'ONU, conformément au paragraphe 6 de la résolution 512 (VI) de l'Assemblée générale et au paragraphe 2 de la résolution [71/91](#) de l'Assemblée.

## **Soixante et onzième rapport de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine**

Au paragraphe 2 de sa résolution [71/91](#), l'Assemblée générale a prié la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine de lui rendre compte de ses efforts, selon qu'il conviendrait, au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2017. La Commission rappelle son rapport en date du 17 août 2016 ([A/71/335](#)) et déclare n'avoir rien de nouveau à signaler depuis sa parution.

---

\* [A/72/150](#).

